

## NOS PERMANENCES

Sans rendez-vous, avec priorité aux adhérents

### LORIENT

Cité Allende, 12 rue Colbert, porte D, 1<sup>er</sup> étage  
56100 LORIENT

Tél. / Fax : 02 97 84 74 24

Mél : [contact@morbihan.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@morbihan.ufcquechoisir.fr)

Le lundi, le mercredi et le samedi de 9h à 11h30,

Le mardi de 14h30 à 17h,

Le mercredi matin sur rendez-vous au 02 97 84 74 24

Accueil téléphonique le lundi, le jeudi, le

vendredi et le samedi de 9h à 11h30

### VANNES

Maison des associations, 6 rue de la Tannerie  
56000 VANNES

Tél. / Fax : 02 97 47 49 90

Mél : [vannes@morbihan.ufcquechoisir.fr](mailto:vannes@morbihan.ufcquechoisir.fr)

Le lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h,

Le samedi de 9h à 11h30,

Accueil téléphonique le mardi de 9h à 11h30

### PONTIVY

Maison des Associations, 6 quai du Plessis-  
Bat. H—1<sup>er</sup> étage gauche—56300 PONTIVY

Tél. : 02 97 79 16 95

Mél : [pontivy@morbihan.ufcquechoisir.fr](mailto:pontivy@morbihan.ufcquechoisir.fr)

Le vendredi de 10h à 16h et sur rendez-vous

Accueil téléphonique le mercredi de 9h à 11h30

### PLOERMEL

CIAS, 26 rue du Général Leclerc  
56800 PLOERMEL

Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 14h à 17h15

### MARZAN

Mairie de Marzan - Rue de la Source (RdCh)  
56130 MARZAN

Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 9h à 12h

### LOCMINE

Maison des Associations,  
Place Anne de Bretagne—56500 LOCMINE

Le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 13h

### BELLE ILE

Mairie de Sauzon ou de Bangor

Le lundi matin sur rendez-vous au 06 72 59 15 56

### GRAND CHAMP

Point Accueil Emploi - 67 rue du Général de Gaulle  
56390 GRAND CHAMP

Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h30 à 12h

ACCUEIL TELEPHONIQUE POUR TOUT LE DEPARTEMENT

**02 97 84 74 24**

Du lundi au samedi de 9h à 11h30  
(ne permet pas de régler les litiges)

## NOTRE ACTION

Composée uniquement de militants bénévoles, notre association locale exerce son action dans trois directions principales :

- Accueil, renseignement, information des consommateurs et aide à la résolution des litiges,
- Réalisation d'enquêtes et de sondages sur le terrain, études comparatives des prix et des services,
- Représentation des consommateurs dans les différentes instances officielles qui les concernent.

Nos bénévoles mettent à votre disposition les compétences qu'ils ont acquises. Ils sont régulièrement tenus informés des publications juridiques, techniques et jurisprudentielles concernant la consommation dans sa globalité et suivent des stages de formation et de perfectionnement.

Nous accueillons et formons toute personne qui souhaite militer et consacrer un peu de son temps en faveur de la défense et de la représentation des consommateurs.

**Nous recevons toute personne qui le souhaite pour fournir des informations. Toutefois, si nous devons constituer un dossier, engager une correspondance ou intervenir en votre nom, la loi nous oblige à vous demander d'adhérer à notre association. Dans tous les cas, la cotisation que vous versez, ne constitue pas le paiement d'un service, mais votre participation à la défense des consommateurs.**

**Union Fédérale  
des Consommateurs  
Que Choisir 56**



***Une équipe de bénévoles  
à votre disposition***

***Pour mieux  
défendre vos droits,  
rejoignez-nous !***

Venez à nos permanences !

### Pour PREVENIR les litiges

**Attention : SIGNER VOUS ENGAGE**, faites le en toute connaissance de cause !

Faites préciser par écrit les clauses particulières, ne vous contentez pas de promesses verbales, lisez attentivement votre contrat !

**NE JAMAIS SIGNER SOUS LA PRESSION**, demandez un délai de réflexion, si nécessaire !

- ◆ **ACHETER OU PASSER COMMANDE**
- ◆ **LE CREDIT**
- ◆ **BATIR, ACHETER UN LOGEMENT**
- ◆ **LOUER SON LOGEMENT**
- ◆ **LES RELATIONS DE VOISINAGE**
- ◆ **LES ASSURANCES**
- ◆ **L'ALIMENTATION**

### Pour TRAITER les litiges

- ◆ **LES PRATIQUES COMMERCIALES**
- ◆ **LES BANQUES ET ORGANISMES DE CREDIT**
- ◆ **LES ASSURANCES**
- ◆ **LES SERVICES PUBLICS, LES SERVICES DU SECTEUR PRIVE**
- ◆ **AUTO, MOTO, BATEAU, CAMPING CAR**
- ◆ **SANTE, ENVIRONNEMENT**
- ◆ **ALLER EN JUSTICE**

Consultez notre site  
[www.ufcquechoisir-morbihan.org](http://www.ufcquechoisir-morbihan.org)



Créée en 1951, l'UFC Que Choisir est forte de 160 000 adhérents, 160 associations locales et 300 points d'accueil.

Elle est indépendante de l'Etat, des syndicats, des producteurs, des distributeurs et des partis politiques.

### LES PUBLICATIONS ET REVUES

Les mensuels QUE CHOISIR (450 000 abonnés) et Que Choisir Santé, les 4 hors séries et les 4 numéros spéciaux par an. Ouvrages spécialisés.

### LE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Le seul centre d'essais français appartenant à une association de consommateurs indépendante.

### EN LIGNE 24h sur 24

Son site internet : [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

### L'ASSOCIATION LOCALE DU MORBIHAN

Elle a été déclarée en Sous-Préfecture de Lorient le 29 juin 1978.

Elle est agréée par la Fédération nationale UFC Que Choisir et est membre de l'Union Régionale UFC Que Choisir Bretagne.

Elle organise des permanences régulières à Belle Ile, Grand Champ, Locminé, Lorient, Marzan, Ploërmel, Pontivy et Vannes.

Notre site internet :

[www.ufcquechoisir-morbihan.org](http://www.ufcquechoisir-morbihan.org)

Notre mël : [contact@morbihan.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@morbihan.ufcquechoisir.fr)



### ADHESION

L'adhésion est un moyen de manifester votre soutien au mouvement consumériste et tout particulièrement à notre association. Son budget de fonctionnement est tributaire des cotisations de ses adhérents et, plus nous serons nombreux, mieux nous pourrons nous faire entendre des pouvoirs publics et surtout marquer notre **indépendance vis à vis du monde politique et économique**.

### Montant de la cotisation :

- 29 € : adhésion + 2 n° du mensuel Que Choisir et 4 n° du journal local « la Voix des Consommateurs » ,
- 35 € : adhésion couple,
- 23 € : réadhésion seule,
- 35 € et plus : adhésion de soutien avec l'abonnement au journal local,
- 6 € : abonnement au journal local seulement.

Les cotisations sont valables 1 an de date à date

NOM : .....

PRENOM : .....

Pour les adhésions 'couple', indiquer le second prénom : .....

ADRESSE : .....

.....

Tél : .....

Mël : .....

- souhaite participer de manière active à la vie de l'association